

**DEMANDE DE PERMIS
OUVRAGE INDIVIDUEL DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES**

MUNICIPALITÉ DE : _____

PERMIS No : _____

1. NATURE DE LA DEMANDE DE PERMIS (Ouvrage de captage d'une capacité moindre que 75m³ par jour et alimentant moins de 20 personnes)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Forage d'un puits tubulaire scellé | <input type="checkbox"/> Installation d'une pointe filtrante |
| <input type="checkbox"/> Forage d'un puits tubulaire | <input type="checkbox"/> Captage de source |
| <input type="checkbox"/> Installation d'un puits de surface scellé | <input type="checkbox"/> Obturation d'ouvrage de captage inutilisé |
| <input type="checkbox"/> Autres : _____ | |

2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____ Matricule : _____
Adresse : _____ Téléphone : () _____

3. LIEU DES TRAVAUX

Adresse : _____ Lots : _____
Lot distinct : oui non
Zonage : agricole blanc Zone agricole : autorisation déclaration
Zone inondable : oui non Récurrence : _____
Zonage municipal : _____

4. EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Propriétaire Excavateur Puisatier Autres : _____
Nom : _____ Téléphone : _____
Adresse : _____ Télécopieur : _____
No de licence R.B.Q. : _____ No d'entreprise N.E.Q. : _____

5. LOCALISATION DE L'OUVRAGE (Distances séparatrices : indiquez la distance en mètre entre l'ouvrage de captage et les installations suivantes)

A) Terrain où sont réalisés les travaux

Système non étanche de traitement d'eaux usées : _____ (30)
Système étanche de traitement d'eaux usées: _____ (15)
Cours d'eau (étang, fleuve, etc) _____ (10)
Parcelle en culture, épandage de matières et des
Parcelles en culture fertilisantes: _____ (30)
Installation d'élevage d'animaux et ouvrage de
stockage de déjections : _____ (30)
Installation d'élevage d'animaux avec enclos d'hivernage
de bovins de boucherie : _____ (75)
Stockage de déjections animales à même le sol dans un
champ cultivé : _____ (300)

B) Voisin 1 (lots : _____)

Système non étanche de traitement d'eaux usées : _____ (30)
Système étanche de traitement d'eaux usées: _____ (15)

C) Voisin 2 (lots : _____)

Système non étanche de traitement d'eaux usées : _____ (30)
Système étanche de traitement d'eaux usées: _____ (15)

D) Voisin 3 (lots : _____)

Système non étanche de traitement d'eaux usées : _____ (30)
Système étanche de traitement d'eaux usées: _____ (15)

E) Plan de localisation

(Le plan de localisation doit montrer la distance de l'ouvrage de captage par rapport à tout système étanche et non étanche de traitement des eaux usées)

6. CONDITIONS À RESPECTER

1. Le propriétaire s'assure du respect des distances prévues au schéma de localisation
2. Le propriétaire s'engage à faire prélever, entre le deuxième et le trentième jour suivant l'installation de l'équipement de pompage un échantillon d'eau et le faire analyser pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.
3. Le propriétaire s'engage à faire parvenir à la municipalité une copie du rapport de forage attestant la conformité de l'ouvrage de captage avec les exigences réglementaires, dans les 30 jours suivant la fin des travaux d'aménagement.
4. Le propriétaire s'assure de maintenir le couvert de l'ouvrage de captage en bon état.
5. Le propriétaire s'assure que dans un rayon d'un mètre autour de l'ouvrage de captage, la finition du sol soit réalisée de façon à éviter l'accumulation d'eau stagnante au pourtour du tubage en permanence.
6. Le propriétaire contrôle tout jaillissement provenant d'un puits tubulaire ou d'une pointe filtrante.
7. Le propriétaire s'assure que l'eau captée soit propre à la consommation humaine et que l'ouvrage ne contamine pas la nappe d'eau souterraine.
8. Le propriétaire n'utilise l'eau souterraine à des fins géothermiques qu'avec des équipements fonctionnant soit en circuit fermé ou en retournant l'eau pompée à la formation aquifère.
9. Le propriétaire s'engage à faire obstruer tout ouvrage de captage dans les circonstances suivantes :
 - L'équipement de pompage n'est pas installé trois ans après la fin des travaux;
 - Le pompage est interrompu depuis au moins trois ans;
 - Un nouvel ouvrage destiné à le remplacer est aménagé;
 - L'ouvrage se révèle improductif ou insuffisant pour les besoins recherchés.

Je soussigné(e), déclare que les renseignements ci-haut mentionnés et les documents fournis sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements municipaux et provinciaux en vigueur en conformité des dispositions du Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r. 1.3)

Signature du requérant ou personne autorisée

Date

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Demande approuvée le : _____

Demande refusée le : _____

Motifs du refus : _____

Date d'expiration : _____

Coût du permis: _____

Fonctionnaire désigné : _____

RAPPORT D'INSPECTION

Commentaires : _____

Date : _____

Fonctionnaire désigné : _____

Cette demande de permis est valide uniquement pour les travaux ci-haut mentionnés. Ils doivent être exécutés selon les plans et documents approuvés par La Municipalité. Toute modification doit être soumise à nouveau pour approbation.